

Vol de véhicule : problème assurance - facture

Par **Brima**, le **22/05/2007** à **12:38**

Salut a tous j'ai un gros probleme et j'aimerais que vous m'apportiez votre aide s'il vous plait. j'ai acheté un vehicule en belgique, un mercedes s400 BRABUS de mai 2002 pour 44000 euros et le garagiste m'a demandé de l'especes,

on m'a volé ce vehicule pr carjacking le 20 fevrier , et depuis c'est la guerre avec mon assureur qui fait trainer le dossier a souhait. J'ai envoyé carte grise facture d'achat de 44000€, clé etc ...

Je n'ai toujours pas été remboursé (cela va faire 3 mois bientôt) , et cerise sur le gateau ils viennent de contacter le garagiste pour envoyer la facture pour une "verification " ils m'ont dit, et le garagiste a envoyé une facture de 14000€ donc visiblement, c'est un grand magouilleur, enfin bref, apres avoir lu mon contrat il n'est nulle question de facture, c'est marqué remboursement a hauteur de la valeur a dire d'expert, l'expert qui l'a deja estimé a 41000€ et donc aucun rapport avec le prix d'achat .

j'aimerais savoir si cette facture entre vraiment en compte? car je ne pense pas devoir subir les malversations d'un garagiste belge etant donné que tout est en ordre chez moi.

Pourriez vous m'aider s'il vous plait, je ne sais plus quoi faire.

je vous remercie d'avance.

[color=#3333FF:13te8dom]Edit du titre en vertu de l'article 2 de la charte.
Stéphanie_C[/color:13te8dom][[/color]

Par **Camille**, le **23/05/2007** à **16:21**

Bonjour,

Bien évidemment, votre principal problème sera le versement en liquides, puisque, du coup, pas de traces directes...

Avez-vous au moins conservé la facture originale que vous pourriez exhiber et avez-vous au moins une trace de votre sortie d'argent liquide de votre compte ? La coïncidence de dates pourrait constituer une présomption de preuve.

Sinon... Essayez de vous expliquer avec votre vendeur sur sa curieuse "double facturation".

Par **Brima**, le **26/05/2007** à **10:08**

voila je vous repond sur le forum voici en fait ce qu'il ressort de cette histoire en novembre mon neveu vient me voir et me propose d'acheter une voiture mercedes qui l'a

vu en belgique, mon reve une classe S, elle est a 44900, je lui di d'accors, je travaille alors je lui fai une procuration pour qu'il fasse les papiers. il m'avance 26000 et je lui donne 19000, on s'arrange pour que je lui rende le reste plus tard. La voiture est payé en especes car c'est la belgique pas de cheque etc.

je m'assure, et fin Fevrier on m'agresse et me la vol.

J'envoi donc tous les papiers necessaire a l'expertise, clé facture carte grise...

Ca traîne ca traîne, et la on me dit une petite verification on demande la facture au vendeur, aucun probleme.

on me dit ensuite qu'il y a un probleme avec la facture du vendeur qu'elle est de 14000. bon la les questions commencent a fuser dans ma tete. puis on m'accuse plus tard d'avoir contrefait la facture, possibilité de poursuite etc, suivant la gravité des actes, mon neveu(le neveu de ma femme en faite) commence a me raconter une histoire, il a en fait acheter le vehicule 23000 et me l'a vendu 44900 , le garagiste lui a proposé une facture de 14000 qu'il aurait refusé, puis accepté car il lui a fait une ristourne, il dit au garagiste qu'il va devoir la modifier car il la vend a son oncle 44900 et apparament il aurait di oui d'apres lui.

il va ensuite diminuer le kilometrage 175000==>80000km pratique apparemment courante et legale en belgique , revien en france fait les papiers, carte grise , et me la donne avec les clefs.

que dois je faire, je vais etre accusé d'une arnaque malgré , perdre l'argent que j'ai investit dans cette voiture, j'en peu plus, j'en pleure la nuit, je prends des anti-anxiolitique tellement je suis stressé et que mon estomac me fait mal.

je pensais dans un premier temps envoyé un courrier a l'assurance en expliquant avec une attestation sur l'honneur de mon neveu.

qu'en pensez vous, s'il vous plait aidez moi, je vous implore , j'en peux plus.

Par **nicomando**, le **26/05/2007** à **11:26**

Bonjour,

olala ne vous mettez pas dans des états pareil tout s'arrange dans la vie.

Tout d'abord ne vous inquiétez pas vous ne serez pas accusé d'arnaque. Car s'il y a soupçon de la part de l'assurance il y a enquête qui prouvera votre bonne foi et la mauvaise foi de votre neveu (qui est par ailleurs sans scrupule).

Ensuite pour l'attestation sur l'honneur c'est une bonne idée seulement il faut que votre neveu coopère.

Pour le vol malheureusement je ne pense pas que vous puissiez faire grand chose (la procédure de vente n'a pas été faite dans les règles : règlement en liquide + production d'un faux + rabais du kilométrage (pratique illégale dans n'importe quel pays mais tolérée dans certains)) ou peut être avec un peu de chance vous serez remboursé par votre assurance sur la base de la facture de 14 000.

Enfin pour le reste de votre argent je sais que c'est difficile moralement mais il faudrait songé à poursuivre votre neveu pour récupérer l'argent qu'il vous a volé. Ce qu'il a fait est pénalement répréhensible puisque c'est de l'escroquerie avec complicité du garage.

La procédure risque d'être longue mais je pense que c'est la meilleur solution pour régler cette histoire. Peut être être que les autres membres du forum vous donnerons d'autres

conseil

bon courage

Par **Camille**, le **26/05/2007** à **13:37**

Bonjour,

Assez d'accord avec nicomando, mais avant de répondre quoi que ce soit auprès de votre compagnie, il va falloir trier un peu vos déclarations et y faire le ménage.

Dans votre premier message, vous dites l'avoir payée 44000, mais dans le deuxième, vous parlez de 49000.

Ensuite, si j'ai bien compris, vous n'avez remis "que" 19000 euros à votre neveu (les 26000 ou 26900 étant remis à plus tard (mis à part le fait que 26000 + 19000, chez moi, ça fait 45000... donc, ni 44000 ni 49000).

Donc, pour le moment, sauf versements ultérieurs, il ne vous a, pour l'instant, carotté "que" de 5000 euros sur la base d'une facture réelle de 14 000 (à moins qu'il ne l'ait réellement payée 23000) et d'un "versement" de 19000.

Parce qu'ensuite, vous dites que le neveu l'a acheté 23000, puis vous parlez d'une facture de 14000 "car il a fait une ristourne".

Bref, il l'a payé combien exactement ? A vue de nez, je dirais 14000. Au moins, ça correspondrait bien avec la "deuxième" facture du garagiste.

A mon avis, c'est bien sur cette base - le paiement réellement effectué et il vaudrait mieux qu'il concorde avec la deuxième facture du garagiste - qu'il faut discuter avec l'assurance, comme le dit nicomando.

Facture trafiquée : si vous avez l'original en main, vous paraît-elle trafiquée ? Si oui, c'est votre neveu qui l'a fait, sinon, c'est le garagiste, donc complice de l'escroquerie.

Bref, en résumé, vous devez, vis-à-vis de l'assureur, régler votre problème "en privé" avec votre neveu, pour tout ce qui concerne ce qu'il s'est réellement mis dans la poche, en plus de ce que vous lui deviez normalement (c'est-à-dire, les 14000).

Donc, pour l'assurance, d'accord avec nicomando pour faire un courrier du style (prose à

adapter  or type unknown

"votre intervention vient de me faire découvrir que je me suis fait escroqué par mon neveu, affaire que je réglerai moi-même de mon côté.

Il me confirme aujourd'hui que c'est bien une facture de 14000 euros (23000 euros ?) qu'il a réglé au garagiste. J'apprends, par la même occasion, que le garagiste aurait - à vérifier néanmoins mais selon les dires de votre neveu - ramené le compteur kilométrique de 175 000 kms à 80 000 kms. C'est donc bien sur cette base que doit se faire le règlement du dossier". Puis une formule de "plates excuses" du fait d'une situation qui vous a totalement échappée

et dont vous n'êtes pas responsable.

Mais avant toute chose, faites bien le point sur les chiffres et les événements, pour être très précise et cohérente, pour que l'assurance n'ait pas l'impression que vous leur racontez des bobards.

Bien évidemment, une attestation du neveu qui avoue et explique tout, y compris comment la facture de 44000 (ou 49000) a été "éditée", sera la bienvenue.

Le cas échéant, et pour faire "plus vrai", profitez de votre courrier pour poser la question à votre assureur (à condition que vous ayez une option "Assistance juridique" dans votre contrat) de savoir si, au cas où votre neveu vous ferait des difficultés, cette assistance juridique pourrait intervenir pour vous aider dans ce genre de situation.

Et, si tout rentre dans l'ordre du côté de l'assurance (ce qui n'est pas tout à fait gagné d'avance)(mais, le cas échéant, vous pourrez demander l'intervention du médiateur de la compagnie), restera à régler le cas de votre sympathique neveu...

Une solution étant qu'il se débrouille pour vous retrouver la même au prix que remboursera

l'assurance, la différence éventuelle étant de SA poche, ce coup-ci... Image not found or type unknown

Par **Brima**, le **27/05/2007** à **15:33**

Bon je vais vous redonner les chiffres:

je n'ai pas dit 49000 mais 44900

voilà tout: il était censé m'avancé 26000€ pour cette vente, et moi j'y suis allé de ma poche de 19000€

Il l'a finalement acheté le véhicule 23000€ (preuve de retrait ce jour la car en milieu de procédure je lui ai demandé d'envoyer son relevé pour prouver à l'assurance qu'il m'avait bien prêté de l'argent donc il a envoyé un relevé avec preuve de retrait des 23000 et 3000 de sa poche à t'il dit)

Le garagiste lui a fait une facture à 14000 (garagiste véreux apparemment aussi car arnaque à la TVA)

je n'ai donc toujours pas remboursé les 26000€ que je devais qui sont en fait 23000 (que je ne rembourserai pas évidemment)

mon préjudice s'évalue donc à 19000€ .

Nicomando, moralement je pense que lui n'a pas éprouvé de difficulté alors moi je vais déposer plainte.

Je pense lui réclamer les 19000€ (qu'il est d'accord pour rembourser avec un prêt (pas de pitié pour lui) mais je garderai ma plainte jusqu'au remboursement).

Je pensais donc envoyer un courrier à mon assurance avec photocopie du dépôt de plainte et le genre de commentaire que vous avez mis Camille.

Je ne veux pas de remboursement de l'assureur étant donné que mon préjudice ne vient plus que de mon neveu, j'aimerais par contre rester en bon terme avec eux, pouvoir continuer de

m'assurer chez eux, j'y suis depuis longtemps et jamais aucun probleme dites moi quoi, merci a tous de votre soutien.
J'esperes que tout est clair maintenant.

Par **nicomando**, le **27/05/2007** à **18:21**

Tout est très clair, et je pense que compte tenu de la situation et des agissements de votre neveu pour rester en bon terme avec votre assurance il vaut mieux s'excuser et ne rien demander. J'ai bosser dans un cabinet d'avocat qui avait comme client une assurance, et dès qu'ils ont un petit doute de quoi que ce soit il y a enquête il vaut donc mieux stoper les soupçons.

bon courage a vous

Par **Camille**, le **27/05/2007** à **20:50**

Bonjour,

[quote="Brima":8o7ic3ww]

j'y suis depuis longtemps et jamais aucun probleme

[/quote:8o7ic3ww]

Alors, dans ce cas, plutôt que d'écrire tout de suite, je me munirais de tous les éléments que je peux avoir en main, y compris un topo clair de l'historique de l'histoire et j'irais "tailler le bout de gras" avec un représentant de l'assureur (ou votre courtier) en lui demandant conseil et en affirmant que vous êtes prête à confirmer vos dires par écrit, voire même à renoncer à la garantie sur cette affaire.

Parce que, cela dit, il y a bien eu vol et votre neveu n'y est pour rien sur ce coup.

Et il l'a, si j'ai tout bien compris, bel et bien payée 23 000 euros (et pas 14 000), dont 19 000 de votre poche.

(à moins qu'il n'avoue après-demain être aussi l'auteur du vol ?).

Par **Brima**, le **27/05/2007** à **22:46**

Je connais le courtier personnellement, je pourrais aller le voir pour savoir ce qu'il en retourne .
Oui il l'a bien payé 23000 pas de doute, et non il n'est pas l'auteur du vol ca c'est sur !

Par **Camille**, le **28/05/2007** à **08:59**

Bonjour,

[quote="Brima":3o5nhsa6]Je connais le courtier personnellement

[/quote:3o5nhsa6]

[quote="Brima":3o5nhsa6]j'y suis depuis longtemps et jamais aucun probleme

[/quote:3o5nhsa6]

Ben alors, pour moi, un début de solution est...

[quote="Brima":3o5nhsa6]

je pourrais aller le voir pour savoir ce qu'il en retourne .

[/quote:3o5nhsa6]

et le faire avant toute "écriture" de votre part...

et, suivant le résultat de l'entretien, vous "écrirez" ou demanderez à vous faire confirmer par écrit.

Jouez "franc jeu" et montrez que vous êtes de bonne foi, votre historique comme assurée plaidant en votre faveur (paraphrasez le général de Gaulle : "[i:3o5nhsa6]Pourquoi voulez-vous qu'à soixante sept ans, je commence une carrière de dictateur ?[/i:3o5nhsa6]").

[quote="Brima":3o5nhsa6]

Oui il l'a bien payé 23000 pas de doute, et non il n'est pas l'auteur du vol ca c'est sur

![/quote:3o5nhsa6]

Je plaisantais, bien sûr, mais autant en être certain.

Ce qu'il vous faut montrer, sinon démontrer, c'est que le véhicule a bien été payé 23 000 euros, peu importe les turpitudes de votre neveu mais que, compte tenu du contexte, vous comprendriez que l'assurance ne puisse se baser que sur la facture de 14 000 euros, vraie ou fausse mais minimaliste, et que, pour la différence, vous régleriez le problème "entre quat'z'yeux" avec votre neveu.

Mais, j'en resterais, au début de l'entretien, à l'emploi du conditionnel.

Et une chose est a priori certaine, le véhicule a bien été volé. Votre assureur vous doit une indemnisation, mais laquelle ? Entre zéro (inclus) et 23 000, en passant donc par 14 000.

Reste quand même un point à soulever. Que dirait l'expert de la compagnie pour ce véhicule au dernier kilométrage supposé connu ?

Plutôt 23 000 ou plutôt 14 000 ? Parce que l'expert ne s'est quand même pas seulement basé sur une hypothétique facture de 44 900 euros pour établir une estimation ? D'accord, il n'a pas pu examiner le véhicule, mais quand même, entre 14 000 et 44 900, il y a une marge.

Or,

[quote="Brima":3o5nhsa6]

l'expert qui l'a déjà estimé a 41000€

[/quote:3o5nhsa6]

Complice alors, l'expert ?

Quelle serait maintenant l'estimation de cet expert pour un kilométrage de 175 000 kms ?

Et, rappelez-leur, au passage, que le prix d'achat n'est qu'un "accessoire" du dossier puisque

[quote="Brima":3o5nhsa6]après avoir lu mon contrat il n'est nulle question de facture, c'est marqué remboursement [u:3o5nhsa6][b:3o5nhsa6]a hauteur de la valeur a dire d'expert[/b:3o5nhsa6][u:3o5nhsa6][/quote:3o5nhsa6]

Que dit aujourd'hui l'expert ?

Peut-être un moyen de "désamorcer la crise"...

L'art et la manière de "botter en touche" et de "renvoyer la balle dans leur camp"...

Et ne repartez pas de l'entretien sans poser la question "Bon alors, en résumé, on fait quoi ?" et sans qu'il ne réponde "Bon, moi ce que je peux faire, c'est...".

(et gardez dans le coin de votre mémoire qu'en cas de blocage de la situation, vous pourriez encore demander à faire appel au médiateur de la compagnie).